

## **Les travailleur.euses sociaux.ales de l'Hébergement alertent et exigent l'accès à l'hébergement et au logement pour tous.tes**

Le Collectif Hébergement en Danger réunit des professionnel.les qui accompagnent des personnes en situation de précarité liée à l'hébergement et au logement. Ce collectif existe car nous partons d'un constat partagé, toujours plus visible aux yeux de tous.tes et que les politiques ne peuvent plus ignorer : **le droit au logement et à l'hébergement n'est pas respecté et toujours remis en cause**. Le droit d'accéder à un hébergement sans condition et sans craindre une remise à la rue constituent des libertés fondamentales. **Nous le rappelons : c'est écrit dans la loi !**

**En 2019, au sein du département du Rhône, environ 7500 personnes étaient en attente d'un hébergement. Aujourd'hui, en 2025, plus de 14000 personnes recensées sont en attente d'un hébergement, et plus de 84000 sont en attente d'un logement social.**

Nous constatons au quotidien une atteinte à la dignité, des traitements inhumains et dégradants ainsi que le mépris de l'intérêt supérieur de l'enfant. Les conséquences psychosomatiques d'un passage ou d'une vie à la rue sont dramatiques. **Nous le rappelons : la Rue Tue !**

**L'UNICEF France et la Fondation des Acteurs de la Solidarité ont révélé une hausse, en Auvergne Rhône Alpes, de 11% des enfants à la rue en 2024 par rapport à l'année précédente. Ces chiffres ne recensent pas les ménages vivants en squats, bidonvilles et campements (y compris les mineur.es non accompagné.es en recours), or ces lieux d'habitat précaires se multiplient sur la métropole lyonnaise.**

**La hiérarchisation de la misère n'est pas entendable** : au quotidien et depuis des années, les travailleur.euses sociaux.ales constatent un durcissement des critères d'accès aux centres d'hébergement. Alors que la sécurité est un droit fondamental et que l'hébergement se doit d'être inconditionnel, les politiques d'austérité poussent à une logique de hiérarchisation et quantification de la vulnérabilité, avec des critères toujours plus nombreux.

Ainsi, selon la Préfecture, un homme seul dans la rue n'est pas considéré comme vulnérable. Une femme seule sans-abri n'est pas vue comme étant en danger. Une famille avec des enfants de plus de 1 an n'est pas à protéger.

Pour la Métropole, c'est une femme enceinte qui doit attendre de dépasser 6 mois de grossesse avant de demander une mise à l'abri ; ou une femme avec un enfant de plus de 3 ans qui sera remise à la rue sans solution.

**Quand estimera-t-on que ces vies méritent d'être considérées et protégées ?**

**La présence policière** quotidienne aux abords des centres d'hébergement, des lieux de vie des personnes, ainsi qu'au sein d'institutions accueillant du public n'est pas admissible. L'escalade de la violence envers les collectifs de personnes concernées non plus ! **La préfecture parle de "maintien de l'ordre", nous n'y voyons que la criminalisation de la misère.**



**La mise en place effective des nouveaux contrats d'hébergement** de 3 mois dans les Centres d'Hébergement d'Urgence (contre 6 mois auparavant) ainsi que l'application des critères de priorité et de vulnérabilité et la présence d'une rhétorique ouvertement déshumanisante ne peut plus durer ! **La préfecture parle de "fluidité du parc", nous n'y voyons que la précarisation de parcours déjà empreints de traumatismes.**

**Le manque d'accès aux services publics** est intolérable. Plus de 3200 rendez-vous pour des demandes de titres de séjour ont été annulés par la Préfecture du Rhône rien qu'en Décembre 2024 ! La complexité croissante des procédures, l'impossibilité d'obtenir des rendez-vous dans les temps ou de dialoguer avec l'institution n'est pas tenable ! **La préfecture parle de "numérisation des services publics", nous n'y voyons que des violences institutionnelles qui entraînent un non-recours aux droits des personnes.**

**Plus le temps passé à la rue est long, plus la santé physique et mentale des personnes concernées se détériore.** C'est une réalité que nous constatons, accompagnons et déplorons chaque jour sur nos lieux de travail ; l'accompagnement ainsi que le besoin d'hébergement en sont prolongés et l'inclusion s'en trouve retardée. **La non-action des pouvoirs publics aujourd'hui a des conséquences directes sur la vie de personnes en détresse, sur leur avenir et sur leur parcours dans les institutions publiques.**

Le 13 Février 2025, 40 associations, parmi lesquelles la Croix-Rouge Française, Emmaüs France, la Ligue des Droits de l'Homme, Médecins du Monde, etc. attaquent l'État en justice pour **non-assistance à personnes mal logées.**

**Le 13 Mars 2025, inquiet de ces mêmes constats dans le Rhône, et alarmé par les décisions de la Métropole et la Préfecture de Lyon, le Collectif de l'Hébergement en Danger appelle à la grève et à la manifestation (départ à 13h devant la Métropole 20 rue du Lac 69003 Lyon).**

**Pour le respect du droit. Pour la dignité humaine.  
Pour un hébergement, un logement pour tous.tes.**

Nous revendiquons un nombre suffisant d'hébergements pour permettre **une mise à l'abri immédiate de toutes personnes à la rue.**

Nous exigeons un arrêt des expulsions et des remises à la rue : **des expulsions sont organisées dès avril 2025**, à la fin de la trêve hivernale et ce sur de nombreux sites. Des familles vont donc se retrouver à la rue et cela n'est pas tolérable !

Nous réclamons la création de logements abordables et, dans le même objectif, la réquisition des bâtiments vides : **plus de 17000 logements sont actuellement vides** sur la métropole lyonnaise.

Avec le soutien de :



Intersquat69

